

Programme d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique

Depuis ce 1^{er} janvier 2016, une nouvelle obligation d'économies d'énergie est appliquée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, chaleur, carburant), pour lutter contre la précarité énergétique.

Le Programme « Eco-gestes Solidaires » d'ENGIE s'inscrit dans l'appel à projets « Programme d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique » lancé par le Ministère de l'Environnement en mai 2016.

Dans ce cadre, l'ADIL 19 a signé une convention de partenariat avec le pôle solidarité d'ENGIE pour mettre en œuvre le programme « Eco-Gestes Solidaires ».

Le service Habitat du Département s'est associé à la démarche et propose une intervention pour accompagner les corréziens dont les logements nécessitent des améliorations notamment énergétiques.

L'ADIL 19 s'engage à :

- Prendre contact avec des clients ENGIE bénéficiant des tarifs sociaux de l'énergie, en priorité ceux avec une dette et leur proposer un plan d'apurement.
- Réaliser des rendez-vous individuels de 45 minutes dans les lieux de permanence de l'ADIL 19, à l'aide d'un guide de sensibilisation à la maîtrise des dépenses énergétiques,
- Remettre à chaque personne accompagnée un kit économie d'énergie,
- Faire signer pour chaque client ENGIE un document attestant du bon déroulé de l'entretien individuel.
- Proposer la visite d'un technicien du Service Habitat du Conseil Départemental au domicile du client, si le logement semble présenter quelques désordres, en particulier thermiques, pour :
 - réaliser un constat de l'état du logement,
 - conseiller la réalisation de travaux, si la personne est propriétaire
 - l'accompagner dans les démarches vers son propriétaire, si elle est locataire
 - présenter les aides financières.

Nous vous invitons à nous orienter tout client ENGIE en difficulté (au Tarif Spécial de Solidarité et/ou au Tarif de Première Nécessité), en nous contactant au 05 55 26 56 82.

INFORMATION
LOGEMENT
DU MOIS : 204



**Association
Départementale
d'Information
sur le Logement**

Hôtel du Département
9 Rue René et Emile
Fage .
Bâtiment F 4^{ème} étage
19 000 TULLE

Tél : 05.55.26.56.82
Fax : 05.55.93.78.89

adil19@wanadoo.fr

Nos Permanences :

Argentat, Beaulieu,
Beynat, Bort-les-
Orgues, Brive,
Egletons,
Eygurande,
Lubersac, Marcillac
La Croisille,
Mercoeur, Meyssac,
Neuvic, Objat,
Sornac, Ussel,
Uzerche.

**Pour tous
renseignements sur
les horaires
téléphoner au
05-55-26-56-82**

L'équipe de l'ADIL 19 reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.